



MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 04/2021
CONCERNANT L'OCTROI DE COMPETENCES MUNICIPALES SPECIALES EN MATIERE DE
DEPOT DES DISPONIBILITES DE LA COMMUNE

Municipal responsable : Salvatore Mascali

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de l'assemblée du Conseil communal du 2 décembre 2020, nous vous avons fait part des prévisions d'investissements à court et moyen terme pour la Commune, à savoir :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| - Bâtiment du centre sportif | CHF 3.5 à 4 millions |
| - Participation de Mies au port Mies/Tannay | CHF 3 à 3.5 millions |
| - Solde des travaux de requalification de la RC1 | CHF 1 million |
| - Réfection de la place de jeux du centre sportif sur l'emplacement des anciens courts de tennis et ceux de la place actuelle, devenus vétustes | CHF 300'000.- |

Afin de financer ces divers investissements, nous avons profité d'une période très favorable au niveau des taux d'intérêts et grâce à l'excellent rating dont notre commune bénéficie encore, nous avons pu contracter un emprunt de CHF 10 millions au taux de 0.22 % pour une période de 10 ans.

Cependant, nous ne pouvons pas déposer la totalité de cet avoir auprès des établissements financiers cités à l'article 44 chiffre 2 lettre j de la Loi sur les communes, ni auprès de ceux que nous avons ajoutés à cette liste en début de législature, dans le cadre de l'octroi de compétences municipales spéciales (préavis N° 05/2016), sans s'exposer aux taux d'intérêts négatifs.

C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons d'autoriser la Municipalité à ouvrir des comptes et à déposer tout ou partie des disponibilités de la Commune auprès d'autres établissements que ceux mentionnés dans ladite loi, soit auprès de UBS, Crédit Suisse, Piguet Galland.

Cette autorisation déploiera ses effets jusqu'au 31 décembre 2021, année de renouvellement des autorités, date à partir de laquelle ces autorisations devront être renouvelées en adéquation avec les autorisations générales accordées à la Municipalité en début de législature (préavis 05/2016).

Une telle autorisation nous permettra de placer et de répartir notre emprunt de CHF 10 millions sur plusieurs comptes afin d'éviter les intérêts négatifs.

Compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

- vu le préavis N° 04/2021 de la Municipalité concernant l'octroi de compétences municipales spéciales en matière de dépôt des disponibilités communales
- vu le rapport de la Commission de gestion
- attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'accorder à la Municipalité la compétence d'ouvrir des comptes et de déposer tout ou partie des disponibilités de la Commune auprès d'autres établissements que ceux mentionnés à l'article 44, chiffre 2, lettre j, de la Loi sur les Communes, cette autorisation valant jusqu'au 31 décembre 2021, année du renouvellement des autorités communales

La Municipalité

Le Syndic P-A. SCHMIDT

La Secrétaire C. GALLAY

Le Municipal responsable S. MASCALI



Approuvé par la Municipalité le 15 février 2021
